

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session Ordinaire**  
**Vendredi 17 Avril 2026 – 20h00**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026.
- 2°) Constitution des commissions communales.
- 3°) Désignation des délégués.
- 4°) Frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal.
- 5°) Questions diverses

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX**, le **DIX-SEPT AVRIL** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-François ANDANSON.

**Date de convocation** : le 13 Avril 2026

**Présents** : Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Philippe PIQUET, Sylvie MOULY, Jérôme ANDAN, Françoise GAUTHIER, Christophe MALLET, Carine GAUTHIER, Jean-Claude CHABORY, Marion SABART, Laurent BEAUDONNAT, Céline ROUEL, Quentin LEMAIRE.

**Absents** : Valentin MOINS qui a donné procuration de vote à Jean-François ANDANSON, Léa CONTU qui a donné pouvoir de vote à Marion SABART.

*Madame Céline ROUEL est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 20 Mars 2026.

*(Vote : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)*

**2. Constitution des commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOPTE** le tableau des commissions municipales et la composition de ses membres tels que :

<b>COMMISSIONS MUNICIPALES</b>	<b>Membres élus</b>
<b>Finances</b>	<b>Sylvie MOULY, Carine MIGNOT, Valentin MOINS, Laurent BEAUDONNAT</b>
<b>Urbanisme – Habitat</b>	<b>Sylvie MOULY, Carine MIGNOT, Christophe MALLET, Jean-Claude CHABORY</b>
<b>Travaux – Voirie – Chemins communaux</b>	<b>Philippe PIQUET, Jérôme ANDAN, Sylvie MOULY, Christophe MALLET, Jean-Claude CHABORY, Quentin LEMAIRE, Carine MIGNOT</b>

<b>Environnement – Cadre de vie - Fleurissement</b>	<b>Françoise GAUTHIER, Léa CONTU, Marion SABART, Jérôme ANDAN, Carine GAUTHIER</b>
<b>Economie – Commerces – Artisanat – Agriculture – Forêt</b>	<b>Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Françoise GAUTHIER, Sylvie MOULY, Valentin MOINS</b>
<b>Vie scolaire et périscolaire</b>	<b>Carine MIGNOT, Céline ROUEL, Léa CONTU, Carine GAUTHIER</b>
<b>Communication</b>	<b>Carine MIGNOT, Valentin MOINS, Céline ROUEL, Marion SABART, Léa CONTU</b>
<b>Sport – Jeunesse – Vie associative</b>	<b>Léa CONTU, Quentin LEMAIRE, Carine GAUTHIER, Céline ROUEL, Valentin MOINS</b>
<b>Tourisme – Culture – Patrimoine</b>	<b>Laurent BEAUDONNAT, Marion SABART, Céline ROUEL, Sylvie MOULY</b>
<b>Bâtiments communaux – Réseaux secs</b>	<b>Jérôme ANDAN, Philippe PIQUET, Quentin LEMAIRE, Sylvie MOULY, Jean-Claude CHABORY</b>
<b>Eau et assainissement</b>	<b>Christophe MALLET, Philippe PIQUET, Jérôme ANDAN, Jean-Claude CHABORY, Valentin MOINS, Sylvie MOULY</b>
<b>Commission d'Appel Offres</b>	<b><u>Titulaires</u> : Sylvie MOULY, Jérôme ANDAN, Philippe PIQUET <u>Suppléants</u> : Laurent BEAUDONNAT, Carine MIGNOT, Françoise GAUTHIER</b>

(Vote : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)

Monsieur le Maire précise que la composition du C.C.A.S. doit faire l'objet d'une délibération distincte.

### **3. Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS**

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire précise que chaque liste obtient autant de sièges que le nombre de fois où le quotient électoral est contenu en nombre entier dans le nombre de voix qu'elle a recueillies. Le quotient électoral est calculé en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

**Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS et procède à l'élection de ses représentants.**

Une seule liste de candidats est présentée :

	Liste A
Prénoms et noms des candidats	Sylvie MOULY

	Carine MIGNOT
	Léa CONTU
	Céline ROUEL
	Carine GAUTHIER

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3

**Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :**

Liste A : Sylvie MOULY, Carine MIGNOT, Léa CONTU, Céline ROUEL, Carine GAUTHIER

(Vote : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)

#### **4. Désignation des délégués et référents communaux**

Monsieur le Maire annonce qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués communaux dans les domaines suivants.

<b>DELEGUES</b>	
<b>THEME</b>	<b>Membres délégués désignés</b>
<b>Correspondant défense</b>	<b>Jean-François ANDANSON</b>
<b>EHPAD Ste Elisabeth</b>	<b>Céline ROUEL</b>
<b>SIVU EHPAD Ste Elisabeth</b>	<b><u>Titulaire</u> : Céline ROUEL</b> <b><u>Suppléant</u> : Carine GAUTHIER</b>
<b>ADMR</b>	<b>Léa CONTU, Céline ROUEL</b>
<b>Territoire d'énergie 63</b>	<b><u>Titulaire</u> : Jérôme ANDAN</b> <b><u>Suppléant</u> : Philippe PIQUET</b>
<b>Parc des Volcans</b>	<b><u>Titulaire</u> : Sylvie MOULY</b> <b><u>Suppléant</u> : Laurent BEAUDONNAT</b>
<b>C.N.A.S.</b>	<b><u>Elue</u> : Sylvie MOULY</b> <b><u>Agent</u> : Sophie MEYER</b>
<b>SYDEM Dômes et Combrailles</b>	<b>Jean-Claude CHABORY, Laurent BEAUDONNAT</b>
<b>E.P.F. Smaf</b>	<b>Jean-François ANDANSON, Françoise GAUTHIER</b>
<b>Ambroisie</b>	<b><u>Elue</u> : Marion SABART</b> <b><u>Agent</u> : Stéphane ROUSSET</b>
<b>Elus Ruraux Relais de l'Égalité</b>	<b>Céline ROUEL</b> <b>Jean-François ANDANSON</b>

Monsieur le Maire annonce qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les référents communaux dans les domaines suivants.

<b>REFERENTS</b>	
<b>THEME</b>	<b>Membres référents désignés</b>
<b>Référent agricole</b>	<b>Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET</b>
<b>Commission Intercommunale des Impôts Directs</b>	<b><u>Titulaire</u> : Jean-François ANDANSON <u>Suppléant</u> : Sylvie MOULY</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** le tableau des délégués ainsi présenté.
- **VALIDE** le tableau des référents ainsi présenté.

*(Vote : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)*

### **5. Frais de fonctionnement R.P.I. 2025**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du regroupement pédagogique inter-communal entre les communes d'Aurières, Saint-Bonnet-près-Orcival et Vernines, les communes participent aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2024-2025.

La commune de VERNINES est redevable auprès de la commune de SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL de la somme de 4 351 euros conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** d'encaisser de la commune de Vernines la somme de 4 351€.

Pour participation aux frais de fonctionnement de l'école communale de Saint Bonnet-près-Orcival pour l'année scolaire 2024-2025.

*(Vote: 15 Pour 0 Contre 0 Abstention)*

### **6. Questions diverses**

- \* Travaux prévus et initiés par le conseil municipal précédent : conduites de réseaux, réservoirs d'eau potable, voirie, rangements pour les locataires.
- \* Explications sur les élections et commissions communautaires.
- \* Projet du bâtiment moulin dans le bourg.
- \* AESH pour un élève de l'école.
- \* Projet de parution de la prochaine lettre d'info.
- \* Participation aux réunions prévues par les associations.
- \* Demande de subventions des associations
- \* Programmation des prochaines dates de réunion du conseil municipal.
- \* Projet de carrière de Gravenoire à Orcival, prochaine date de réunion du collectif le 27 mai 2026.

*La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 28/04/2026.  
Approuvé en séance du Conseil Municipal du 28/04/2026,  
mis en ligne sur [www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr](http://www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr) le 29/04/2026.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.*

**Céline ROUEL,**

Secrétaire de séance

**Jean-François ANDANSON,**

Maire